

Présent.es

- Mme Esnault (Dasen)
- Mme Baggio, (Secrétaire Générale)
- M Bock (IEN ASH)
- Mme Le Bihan (Responsable Divel-ASH)- M Jacques (secrétaire)
- Représentant.es des personnels (FSU x5, CGT x1, SUD x1, UNSA x2, FO x2, CFDT x2)

Lecture de la déclaration intersyndicale contre la réforme de la voie professionnelle et déclarations liminaires des syndicats

DASEN : Nous avons conscience que les collègues sont en difficulté, dans le désarroi, quand ils saisissent une fiche SST.

Nous voyons aussi que la difficulté arrive maintenant aussi dans le second degré. L'école inclusive c'est une réussite. Mais avec ses limites.

Médecin des personnels :

Le Dr GOYEC est en congé préalable à la retraite. Actuellement, il y a des candidatures et entretiens à venir. Ça devrait déboucher nous indique la SG.

GT radon :

Les Organisations syndicales, de façon unitaire, remettent un courrier demandant l'obtention de la liste des établissements 1^{er}, 2nd degré, administration et gymnases concernés par le radon.

L'administration nous répond que pour ne pas braquer les mairies qui n'ont pas encore répondu, on devrait attendre le printemps pour rendre officielle cette liste.

FSU : les résultats de la plupart des établissements sont déjà connus et il est temps de commencer réellement, d'autant plus qu'il a été affirmé par la DSDEN que ce travail se ferait en toute transparence. Donc action ! On a perdu assez de temps : 79 établissements ont des taux supérieurs à 300 bq/m³, nous voulons commencer à travailler cette question avec nos collègues.

Problème des avis* : il est nécessaire que le point abordé soit à l'ODJ ?

Cela n'apparaît pas au règlement intérieur ni dans les textes régissant les CHSCT... à creuser...

* C'est un moyen utilisé par les organisations syndicales pour obtenir une réponse précise à ses questions.

Élèves hautement perturbateurs : M Bock (IEN ASH):

La DSDEN 29 lance une expérimentation à partir de la rentrée de janvier sur 3 secteurs correspondant aux Equipes mobiles ressource (EMR).

Elle a embauché 3 enseignant.es ressources « élèves hautement perturbateurs » qui sont des enseignant.es contractuel.les et ancien.nes éducateur.rices spécialisé.es.

3 modalités d'action :

- prévenir et intervenir directement auprès de l'élève suite à une crise.
- co-intervention au sein de la classe
- dégagement de temps pour l'enseignant titulaire en prenant en charge la classe.

Ces moyens sont pris sur un reliquat du rectorat.

Point AESH et PIAL (M Bock et Mme Le Bihan)

7208 élèves en situation de handicap sur le département (public/privé) - dont 6412 sont scolarisé.es dans les écoles/établissements . 4,5% des élèves du Finistère sont considérés comme "en situation de handicap"

Il y a plus de places en établissement spécialisé car baisse du nombre d'enfants à temps plein dans ces structures, ce qui libère de la place pour d'autres.

Ce que nous dénonçons car cela baisse le temps de prise en charge des élèves dans ces structures.

On est dans une logique de parcours et non plus de place...

73% des élèves en situation de handicap bénéficient d'une aide humaine (AESH) - les 27% restants ont du matériel pédagogique adapté (ex : ordinateur), des aides financières et/ou des prestations financées par la MDPH (ex : ergothérapie).

2320 AESH actuellement, d'autres vont être recruté.es car le département a obtenu une dotation complémentaire.

Le ministère de l'éducation nationale donne les moyens nécessaires mais la difficulté réside dans le recrutement. Il s'est fait en priorité sur les PIALs les plus en difficulté de recrutement : Landerneau, Brest et Châteauneuf-du-Faou.

1930 AESH sont gérées par la DSDEN 29.

Le lycée Thépot : gère 450 AESH (29) et 250 AESH (56). Ce service basculera vers le rectorat à terme.

Les gestionnaires AESH de la DSDEN ont bénéficié d'un renfort pour effectuer la bascule des AESH sous contrat avec le lycée Thépot vers un contrat rectoral géré par la DSDEN 29. Iels sont maintenant 4 gestionnaires. CDIsation de beaucoup d'entre elles.eux.

- Formation et communication:

552 AESH volontaires ont été formés.

La FSU remonte problèmes d'inscription sur plateforme Gaïa et remonte également la problématique de communication : les AESH ne savent pas à qui s'adresser. Les plaquettes ne donnent pas les interlocuteurs en fonction des situations.

L'administration s'étonne...

Nous avions déjà dénoncé ce problème lors d'une précédente instance.

L'administration répond que l'AESH référente départementale prépare des plaquettes PIALs pour tous les interlocuteurs.

Les AESH référent.e.s ont une décharge pour avoir le temps de contacter leurs collègues AESH du PIAL et faire remonter leurs besoins. Les AESH ne doivent donc pas hésiter à les contacter.

Le guide des personnes ressources par PIAL a normalement été diffusé aux AESH le 14/12/23.

Les PAS sont prévus pour 2025-26 (expérimentation en cours dans 2 départements)

Les Organisations syndicales rappellent que l'Éducation nationale a une fâcheuse tendance à généraliser les expérimentations sans en avoir fait de bilan !

L'administration nous indique que le département n'expérimentera pas le PAS mais le PIAL renforcé.

Mobilité

En ce qui concerne les changements d'établissements, Mme Le Bihan indique qu'il est fait attention à ne pas envoyer les AESH à plus de 25-30 kms.

Nous rappelons notre demande de mise en place d'un mouvement.

Il est nous est répondu que c'est en mars-avril qu'il faut signaler auprès de son coordonnateur PIAL son souhait de changement d'établissement. Car en juin c'est le moment d'organiser la rentrée en fonction des besoins.

Registre SST :

Nous rappelons que ce sont 155 fiches qui ont été saisies depuis la dernière FS-SSCT du 28/09/23 et 196 fiches depuis la rentrée !

La situation dans de nombreuses écoles est catastrophique avec la problématique d'élèves hautement perturbateurs et /ou violents. Nous sommes très inquiet.es !

Secrétaire FSU : « Quand je lis les fiches, je me demande comment les collègues trouvent le courage de se lever et aller le matin à l'école dans ces conditions ! »

Dans les écoles, notamment en ULIS, de nombreux élèves sont en attente de places en DITEP, IME...

DSDEN : Les élèves sont pris dans l'ordre chronologique pour le DITEP de Brest, quelque soit la gravité des troubles, ce qui représente 2-3 ans d'attente.

FSU : Il y a une forte augmentation des signalements et RIP (recueil d'informations préoccupantes) actuellement : on en est à 100 par mois (soit 3 par jours) dans le département. M Jacques confirme cela et nous informe que pour la journée du 14/12/23, il y a eu 7 RIP.

A 19h, il restait une dizaine de fiches à étudier faites depuis début décembre ainsi que 3 points à l'ordre du jour. Nous avons donc demandé un groupe de travail de repli afin de continuer cette séance. La DSDEN accepte et nous affirme qu'il aura lieu dans la première quinzaine de janvier.